



**TROPHEE UFOLEP
LIMOUSIN
MX 2022**

RÈGLEMENT DU TROPHÉE MX UFOLEP LIMOUSIN

1^{er} SEPTEMBRE 2021– 31 AOUT 2022

ARTICLE 1

Le comité Régional UFOLEP du Limousin met en compétition, avec le concours des associations régulièrement affiliées, un Trophée MOTOCROSS et QUAD CROSS, ayant pour objectif d'établir le classement annuel des pilotes de ces disciplines.

Activités autorisées au Trophée MX Ufolep Limousin :

- code activité 29030 : Ecole de conduite dès 6 ans
- code activité 29034 : Moto-cross, endurance tout terrain, course sur prairie, ...

ARTICLE 2 : CATÉGORIES ET NUMEROS DE COURSE

Le Trophée est ouvert aux catégories suivantes aux conditions du tableau ci-dessous :

- ☞ Educatifs : moins de 85 cm³ (Démonstration école de pilotage pas de classement)
- ☞ Solo A : de 1 à 40 pour les Trophées et de 41 à 80 pour les Opens
- ☞ Juniors et 125 cc : de 1 à 40 pour les Trophées et de 41 à 80 pour les Opens
- ☞ Solo B : de 1 à 40 pour les Trophées et de 41 à 80 pour les Opens
- ☞ Solo C : de 1 à 40 pour les Trophées et de 41 à 80 pour les Opens
- ☞ Féminines : de 1 à 40 pour les Trophées et de 41 à 80 pour les Opens
- ☞ Quad toutes cylindrées : de 1 à 25 pour les Trophées et de 26 à 50 pour les Opens
- ☞ Prestige 40 ans révolu (les pilotes doivent avoir 40 ans à la date de la 1^{ère} course comptant du Trophée) :
de 1 à 40 pour les Trophées et de 41 à 80 pour les Opens

ARTICLE 3 : INSCRIPTION AU TROPHEE

Tous les pilotes licenciés aux clubs affiliés UFOLEP et rattachés au Trophée du Limousin peuvent s'inscrire suivant leur âge et la cylindrée de leur machine.

A – ECOLE DE CONDUITE

A1 – MOTO-CROSS SOLO

Ages	Cylindrées	Temps et durée de démonstration
A partir de 6ans	50cc 2T ou 4T maxi Variateur automatique	Séance 10 min repos entre séances 1h 3 séances max
A partir de 7ans	50cc 2T à 90cc 2T maxi 50cc 4T à 150cc 4T maxi à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant.	
A partir de 14ans	125cc 2T ou 250cc 4T maxi à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant.	

A2 – QUAD CROSS

Ages	Cylindrées	Temps et durée de démonstration
A partir de 6ans	65cc 2T ou 4T maxi Variateur automatique	Séance 10 min repos entre séances 1h 3 séances max
A partir de 7ans	65cc 2T à 90cc 2T maxi 65cc 4T à 150cc 4T maxi à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant.	
A partir de 13ans	125cc 2T ou 250cc 4T maxi à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant.	

2 – LES CATEGORIES D'AGES / CYLINDREES EN COMPETITON**C – QUAD CROSS**

Ages	Cylindrées	Temps et durée de course
A partir de 12ans	90cc 2T maxi - 150cc 4T maxi	Manche 20 min max repos entre manche 45min 1h00 roulage par jour
A partir de 13ans	125cc 2T maxi - 250cc 4T maxi Circuit accessible uniquement après 1an de pratique en 90cc maxi Ufolep	Manche 20 min max repos entre manche 45min 1h15 roulage par jour
A partir de 14ans	125cc 2T maxi – 250cc 4T maxi	Manche 20 min max repos entre manche 45min 1h15 roulage par jour
A partir de 16ans	450cc 2T ou 4T maxi	Manche 30 min max repos entre manche 45min 1h30 roulage par jour
A partir de 18ans	Libre	

B – MOTO-CROSS SOLO

Ages	Cylindrées	Temps et durée de course
A partir de 12ans	90cc 2T maxi ou 150cc 4T maxi	Manche 25 min max repos entre manche 45 min 1h15 roulage par jour
A partir de 13ans	125cc 2T maxi ou 150cc 4T maxi accessible uniquement après 1an de pratique en 90cc maxi Ufolep	Manche 30 min max repos entre manche 45min 1h30 roulage par jour
A partir de 14ans	125cc 2T maxi - 150cc 4T maxi	
A partir de 16ans	250cc 2T maxi - 450cc 4T maxi	

LES CATEGORIES DU TROPHÉE DU LIMOUSIN :

CATÉGORIE	CYLINDRÉE	CONDITIONS
Éducatifs	Moins de 85 cm ³ et être âgé de 6 ans minimum	Test de pilotage - Guidon or ou argent
Solo A	<u>Jusqu'à 90 cc</u> ouverte aux « jeunes » âgés de 12 ans révolus à 15 ans (ne pas avoir 16 ans à la date de référence) (cf réglementation nationale)	Licence 2021-2022+CASM
125CC	Ouverte aux pilotes âgés de 13 ans révolus à la date de référence (cf réglementation nationale) pour une cylindrée de 125CC 2 temps ou 150CC 4 temps <u>après avoir justifié d'une année de pratique en 90CC maxi en Ufolep.</u>	Licence 2021-2022+CASM
Solo B	Ouverte aux pilotes âgés de 14 ans révolus à la date de référence (cf réglementation nationale) et plus pour une cylindrée de <u>91cc à 125cc</u> Ouverte aux pilotes de 16 ans révolus à la date de référence (cf réglementation nationale) et plus pour une cylindrée comprise entre <u>126cc et 250cc 4temps</u>	Licence 2021-2022+CASM
Solo C	Entre <u>126cc et 250cc (2 ou 4temps)</u> pour les pilotes âgés de 16 ans et plus <u>Cylindrée supérieure à 250cc (2temps et 4 temps)</u> pour les pilotes âgés de 18 ans et plus	Licence 2021-2022+CASM
Féminines	<u>Pas de dérogation</u> aux conditions d'âge pour les pilotes de cette catégorie. Ouverte aux pilotes féminines utilisant des machines de <u>cylindrée supérieure ou égale à 125cc</u>	Licence 2021-2022+CASM
Prestige	<u>125 cm³ et plus</u> Ouverte aux pilotes âgés de 40 ans révolus à la date de référence (cf réglementation nationale) A défaut du nombre suffisant de participants (moins de 20 pilotes prestige et féminine) les prestiges seront intégrés en courses dans les autres manches (cylindrées)	Licence 2021-2022+CASM
QUADS	Ouverte aux cylindrées suivantes 125/250/450 cc <u>à partir de 13 ans</u>	Licence 2021-2022+CASM

ARTICLE 4 : MODALITES D'INSCRIPTION AU TROPHÉE (CHAMPIONNAT)

Après consultation du tableau n° 1, le pilote complète toutes les rubriques de la feuille d'engagement pour le Trophée.

☞ Chronologie des étapes

- 1 - Feuille d'engagement complétée et signée
- 2 - Attribution du numéro à l'année
 - Rédiger un chèque à l'ordre de l'UFOLEP Creuse, d'un montant de :
 - **8€** pour les éducatifs
 - **25€** pour les autres catégories
 - Rédiger un chèque de caution de **75 €** pour le transpondeur à l'ordre de l'Ufolep 23 (*sauf éducatifs*)
 - Rédiger une enveloppe timbrée à votre adresse exacte pour le retour de la confirmation de l'inscription au Trophée (Championnat).
- 3 - Engagements épreuves pour toutes les catégories et les éducatifs
 - Rédiger 6 chèques de **60 €** pour caution à l'ordre de l'Ufolep 23 pour toutes les catégories **sauf** pour les éducatifs pour lesquels 6 chèques de 20 € de caution seront demandés
 - Rédiger une enveloppe timbrée à votre adresse exacte pour chaque épreuve afin de pouvoir recevoir les informations en amont de chaque course
- 4 - Convocation à la remise des récompenses : joindre une enveloppe A4 timbrée 100 g à votre adresse
- 5 - **Faire parvenir la totalité des documents à UFOLEP 23 (12 rue de Londres 23000 Guéret) avant la date limite d'inscription**

(les pilotes seront prioritaires en fonction du nombre de participations au Championnat)

DATE LIMITE D'INSCRIPTION = 26 février 2022 Cachet de la Poste faisant foi
REUNION DE LA COMMISSION = 27 février 2022 (Attribution numéro et retour de la confirmation)

☞ Nota : Seront retenus pour le Trophée :

Les inscriptions complètes et dans les délais

Suivant le nombre de participants, ceux inscrits à toutes les courses puis ceux inscrits à au moins 8 courses
L'inscription au Trophée sera confirmée par l'envoi du numéro de course à chaque pilote.

1 dossier complet par pilote

Toute absence non justifiée et valable auprès de votre responsable de série entrainera l'encaissement du chèque de caution par l'organisateur.

ARTICLE 4 bis : MODALITES D'INSCRIPTION A L'EPREUVE (OPEN) :

Les pilotes hors trophée (Open) doivent s'inscrire directement auprès du club organisateur à l'aide de l'imprimé correspondant en joignant le chèque de caution de 60 € (20 € pour les éducatifs).

Le numéro de course sera attribué par l'organisateur lors de la confirmation d'engagement.

Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée des demandes.

Toute absence non justifiée et valable auprès de l'Ufolep 23 entrainera l'encaissement du chèque de caution et ce, même si les responsables de catégorie en ont été avertis.

ARTICLE 4 ter: CHANGEMENT DE CATEGORIE

Le pilote qui demandera un changement de catégorie dans la saison en raison de son âge ou d'un changement de cylindrée pourra accéder à la catégorie demandée mais perdra les points marqués dans la catégorie quittée.

ARTICLE 5 : LE JOUR DE L'ÉPREUVE

Chaque pilote se conforme au règlement particulier du club organisateur

Chaque pilote se présentera muni de sa licence 2020/2021 ou de la licence une manifestation, de son CASM et de son passeport moto complété.

Chaque pilote s'acquittera d'une somme de **30€** (organisation de l'épreuve) – Éducatif **8 €**

Le chèque de caution prévu pour cette épreuve sera conservé par l'Ufolep 23 et transmis à l'organisateur de la prochaine épreuve ou remis au pilote inscrit en Open sur l'épreuve.

Chaque pilote présentera sa (ou ses) machine(s) avec **équipement minimum obligatoire soit :**

- Son (ou ses) casque(s)
- Ses bottes
- Son pare-pierres et sa protection dorsale
- Pour les moins de 14 ans tour de cou
- Son transpondeur fixé sur la moto

LES PILOTES QUI NE SE PRESENTERONT PAS AVEC LA TENUE EXIGEE AU CONTROLE TECHNIQUE SE VERRONT SANCTIONNES PAR UNE EXCLUSION IMMEDIATE DE LA COURSE

☞ Transpondeurs

Chaque pilote s'acquittera d'une somme de **5 €** par course (sauf pour les éducatifs) compris dans l'engagement.

Chaque pilote rédigera un chèque de caution de **75 €** par épreuve (sauf pour les éducatifs)

Les pilotes hors trophée suivront les instructions du club organisateur pour l'utilisation des transpondeurs (Prise en charge, chèque de caution, installation, restitution)

☞ Pilotes absents

Tout pilote qui ne peut participer à l'épreuve informe le club organisateur (pour un pilote Open) ou l'Ufolep 23 (pour un pilote du Championnat) 48 heures minimum avant l'épreuve et produit un justificatif (certificat médical, devis du mécanicien, cas de force majeure)

A défaut de justificatif valable, le chèque de caution sera encaissé.

ARTICLE 6 : ÉQUIPEMENT MACHINES

Les pneus à spatules dits « Scoop » (nervures radiales continues) et/ou les pneus ayant des crampons d'une hauteur supérieure à 19,5 mm sont interdits. La surface du pneu ne doit pas être équipée d'éléments tels que clous antidérapants, chaînes spéciales, etc... Les béquilles latérales et les carénages sont interdits. L'emploi du compresseur est interdit, un dispositif de démarrage est obligatoire. Les machines doivent être munies d'un dispositif protégeant la chaîne primaire, l'embrayage et le pignon de sortie de boîte de vitesse.

Tous les motocycles doivent être équipés d'au moins un frein sur chaque roue qui fonctionne indépendamment et de manière concentrique avec la roue. La tige de frein arrière ne devra pas dépasser de 20mm l'écrou de réglage et devra comporter une protection à son extrémité. Un coupe-circuit ou un interrupteur doit être installé, à portée de mains sur la gauche ou la droite du guidon, pouvant arrêter le moteur de la machine. Le ou les tuyaux d'échappement devront être dirigés vers l'arrière, les embouts devront être obligatoirement protégés. Le niveau sonore des motocycles (à l'exception des machines classiques et historiques) devra respecter la limite de 78* dB/A pour les machines de motocross ayant un moteur deux-temps ou quatre-temps selon la méthode "2 mètres Max" détaillée dans les Règles Techniques et de Sécurité « niveau sonore des machines ». *valeur théorique perçue à 100 mètres. La largeur du guidon doit être de 600mm minimum et 850mm maximum. Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale. Les guidons sans barre transversale doivent être équipés d'une protection rembourrée située au milieu du guidon, recouvrant largement les brides du guidon. Les extrémités exposées du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide, ou recouvertes de caoutchouc. Si des protège-mains sont utilisés ceux-ci doivent être d'une matière résistant aux bris. La réparation par soudure des guidons en alliage léger est interdite. Tous les leviers (embrayage, freins, etc .) doivent se terminer par une sphère. Chaque levier (au pied et à la main) doit être monté sur un pivot indépendant. Si le levier de frein est articulé sur l'axe du repose-pied, il doit fonctionner en toutes circonstances, même si le repose-pied est courbé ou déformé.

Les papillons des gaz doivent se fermer d'eux-mêmes lorsque le conducteur ne s'y agrippe plus. Les repose-pieds peuvent être rabattables, mais dans ce cas, ils devront être équipés d'un dispositif pour que le retour à la position normale soit automatique. Ils ne devront pas présenter d'aspérités dangereuses. Les garde-boue doivent dépasser latéralement le pneu de chaque côté, les extrémités doivent être arrondies et bordées et être réalisés dans un matériau souple et incassable. Les quads doivent être équipés d'une barre pare-chocs derrière le siège.

La transmission assurée par une chaîne devra être équipée d'un sabot ou carter à sa partie inférieure protégeant la couronne et le disque. Un pare-chocs ou pare-buffle devra être mis en place. Dans le cas d'un pare-chocs, les deux embouts devront être arrondis (mini 15mm).

Des deux côtés, une barre de protection (ou nerf-bar) sans partie saillante, de section ronde, doit être fixée en deux points, un au niveau du support d'articulation du bras de suspension inférieur, l'autre sur le support de repose-pied. La barre sera équipée d'un treillage métallique ou de sangles destinées à empêcher les pieds du pilote de toucher le sol accidentellement. Afin d'éviter toute intrusion des pieds du pilote entre les roues arrières et les " nerfs bars " ceux-ci doivent par construction être relevés à l'arrière de 100 mm minimum ou être équipés d'une protection en métal ou en plastique entre ce nerf bar et le garde-boue arrière.

Numéros et plaques

Les machines doivent porter 3 plaques portant les numéros de course. Les tailles et les couleurs des chiffres et des fonds de plaques doivent être réglementaires en tailles et en couleurs soit :

Solo A	Plaques blanches	Numéros Noirs	Prestige	Plaques Jaunes	Numéros Noirs
Solo B et 125	Plaques Noires	Numéros blancs	Féminine	Plaques Jaunes	Numéros Noirs
SoloC/D	Plaques vertes	Numéros blancs	Quads	Plaques blanches	Numéros Noirs

Les plaques de couleurs « Fluo » sont interdites, la publicité est interdite, le sigle de la fédération délégataire ne doit pas apparaître. Toute autre marque distinctive (nom, prénom, logo Ufolep) doivent être discrètes (hauteur 3cm max) sur les plaques avant et latérales

Dimensions des plaques et numéros

Les dimensions des plaques de courses sont 280 mm x 235 mm. Elles seront au nombre de 3 : 1 frontale et 2 latérales

Dimensions des chiffres : hauteur 140 mm, épaisseur 25 mm, largeur 80 mm (sauf le 1=25mm), espacement entre deux chiffres de 25 mm

Pour les quads, les plaques avant seront de 150x200mm et les plaques arrière de 230x280 mm avec des chiffres de 140mm de haut minimum. Ces plaques devront être en matière plastique avec coins arrondis

Sécurité et bruit

Les machines devront être conformes aux normes constructeur, à la législation, aux règles de sécurité et de cylindrée et aux règles techniques



RAPPEL : Tous les engins motorisés de loisirs doivent être déclarés auprès de la Préfecture. Cette déclaration entraîne la délivrance d'un numéro d'identification unique qui devra être gravé sur une partie inamovible de l'engin

ARTICLE 7 : ÉQUIPEMENT PILOTE

Les pilotes devront être équipés de tenues conformes aux règles de sécurité dès qu'ils seront sur leur machine :

- ☞ **Vêtements Pendant les activités**, les participants doivent porter, un vêtement de protection en matière résistante qui couvre le torse et les bras, un pantalon et des gants en matière résistante et des bottes en cuir ou en matière équivalente couvrant le mollet
- ☞ **Equipements** : Il est obligatoire pendant les activités que les participants portent un casque homologué aux normes internationales reconnues par la FIM. Le casque doit être correctement attaché, bien ajusté et en bon état. Il doit être muni d'un système de fixation par jugulaire. Les casques fabriqués de plus d'une pièce sont autorisés pour autant, qu'en cas d'urgence, ils puissent facilement et rapidement être enlevés de la tête du participant uniquement en détachant ou en coupant la jugulaire. Les participants peuvent utiliser des lunettes ainsi que des visières de protection, elles doivent être en matière incassable. Les visières de casques ne doivent pas faire partie intégrante du casque.
- ☞ L'utilisation d'une protection dorsale et pectorale est hautement recommandée.

ARTICLE 8 : L'ÉPREUVE

Toute manifestation de véhicules terrestres à moteur est sous la responsabilité de l'organisateur et du directeur de course qui font appliquer le règlement prévu par la commission régionale UFOLEP de moto cross. Entre autres :

- ☞ Parc Pilotes : accès réservé aux pilotes et aux licenciés impliqués dans l'épreuve.
- 1 véhicule, équipé d'un extincteur ; avec sa remorque seront admis pour chaque pilote

Les emplacements et accès prévus, les obligations et interdictions mis en place par le club organisateur seront respectés

Les mini motos et vélos sont interdits dans les parcs

- ☞ Piste : Les pilotes et accompagnateurs devront respecter le règlement particulier ainsi que les directives de l'organisateur et du directeur de course
- ☞ Comportement, respect : Le pilote reste seul responsable de son comportement et de celui de ses accompagnateurs. Tout acte antisportif ainsi que le non-respect du règlement ou des recommandations du directeur de course entrainera des sanctions.
- ☞ **Entrée en grille : Les pilotes Open inclus dans les courses du Trophée rentreront en grille lors de la 1ère manche après les pilotes classés au Trophée. Par contre, les entrées en grille des OPEN se réaliseront « au classement des manches précédentes » pour les 2^{ème} et 3^{ème} manches**

ARTICLE 8 bis : ANNULATIONS

1. Annulation d'une épreuve le jour de la course

En cas d'annulation d'une épreuve avant le départ de la 1ère manche, l'organisation remboursera le chèque d'engagement des pilotes présents.

Les pilotes présents participant au Trophée du Limousin se verront attribuer un forfait de 10 points pour cette épreuve

ARTICLE 9 : TECHNIQUE DE COURSE

Le déroulement de l'épreuve est proposé dans le règlement particulier par le club organisateur avec l'accord de la délégation départementale UFOLEP.

Seul le directeur de course pourra modifier le déroulement pour des raisons de sécurité (tracé, emploi du temps...)

Le Jury officiel de l'épreuve est constitué :

- ☞ du Directeur de Course,
- ☞ du Président de l'Association organisatrice de l'épreuve,
- ☞ du représentant des commissaires de piste,
- ☞ du délégué des pilotes
- ☞ du Délégué Départemental UFOLEP (ou son représentant).

Le jury prend des décisions à la majorité des membres présents, le Directeur de Course ayant voix prépondérante en cas d'égalité. Le texte de la réclamation ainsi que le compte-rendu de la décision du jury doivent être joints au rapport de clôture de l'épreuve.

TROPHEE DU LIMOUSIN 2020 - ORGANISATION

CATEGORIES	NOMBRE DE MANCHES	DUREE	REPOS MINI ENTRE MANCHE	NOMBRE DE PILOTES
Solo A	3 manches	12 mn+2 tours	1 h mini	MAXI 40
125 cc et Juniors	3 manches	12 mn + 2 tours	45 min	MAXI 40
Solo B-24 ans	3 manches	12 mn+2 tours	45 mn	MAXI 40
Solo B+24 ans et Solo C	3 manches	12 mn+2 tours	45 mn	MAXI 40
Quads	3 manches	12 mn+2 tours	45 mn	MAXI 25
Prestige et Féminines	3 manches	12 mn+2 tours	45 mn	MAXI 40

ARTICLE 10 : ATTRIBUTION DES POINTS PAR MANCHE-Toutes catégories

Place	Points										
1	45	8	34	15	27	22	20	29	13	36	6
2	43	9	33	16	26	23	19	30	12	37	5
3	41	10	32	17	25	24	18	31	11	38	4
4	39	11	31	18	24	25	17	32	10	39	3
5	37	12	30	19	23	26	16	33	9	40	2
6	36	13	29	20	22	27	15	34	8		
7	35	14	28	21	21	28	14	35	7		

Mise en grille

La mise en pré grille sera effectuée par un commissaire administratif ou de piste, dument identifié par un gilet, sous le contrôle du responsable

- 1- **POUR LA 1ERE EPREUVE DU TROPHEE** : l'entrée en grille de la 1^{ère} manche se fera par tirage au sort puis en fonction des résultats réalisés au scratch de la manche précédente pour la 2^{ème} et 3^{ème} manche.
 - 2- **POUR LES EPREUVES SUIVANTES** : l'entrée en grille de la 1^{ère} manche se fera selon le classement du Trophée puis en fonction des résultats réalisés au scratch de la manche précédente pour la 2^{ème} et 3^{ème} manche.
- L'intervalle entre chaque manche pour les différentes séries devra respecter la réglementation en cours.

ARTICLE 10 bis : CLASSEMENT EN CAS D'INTERRUPTION EN COURS DE MANCHE – Toutes catégories

1 – **Drapeau rouge** : Arrêt immédiat de la course par le Directeur de course, le classement s'effectue de la sorte :

- ☞ Si 50 % du temps de course effectué : classement selon les places du tour précédant l'arrêt de la course
- ☞ Si moins de 50% du temps de course effectué : annulation de la manche

2 – **Un pilote ne termine pas la manche** : panne, abandon, blessure soit 3 situations ;

- ☞ Le pilote ne fait pas 1 tour complet : considéré comme non partant, ne marque pas de point
- ☞ Abandon et sortie de la piste : 1 point. Pour marquer les points attribués à la place réalisée le pilote devra passer le drapeau à damiers
- ☞ Blessure pendant la manche : si évacuation par les secours, attribution des points en fonction de la place réalisée au classement de la manche

ARTICLE 11 : SUPER TROPHEE DE France 2021

Sélection au STF : Les pilotes sont retenus sur la base du volontariat. Les pilotes intéressés devront se faire pré-inscrire auprès de l'Ufolep 23 à partir du **04 juillet 2021 (distribution des pré-inscriptions au STF données lors de l'épreuve d'Auzances)**

En cas de candidatures trop nombreuses, seront retenus l'assiduité aux épreuves nationales et les classements par catégorie

Tout participant au Trophée qui serait absent le jour d'une épreuve pour cause de participation au Super Trophée de France, Trophée IMBA ou Trophée des Nations se verra attribuer pour cette épreuve la moyenne des points acquis lors des autres épreuves du Trophée du Limousin.

Pour être sélectionné pour le Super Trophée de France 2021 dans sa catégorie, le pilote

- devra avoir participé à toutes les épreuves qualificatives, soit toutes les épreuves avant le 04 juillet 2021
- devra être retenu à l'issue du classement général des épreuves qualificatives de sa catégorie,
- devra verser un chèque de caution de 100 € qui lui sera restitué après sa participation au STF.

Le pilote qualifié ne pouvant pas participer au STF devra justifier le motif de son absence par écrit 48 heures après avoir été retenu afin de permettre son remplacement.

La sélection des pilotes est faite par le Comité Technique Régional sous la responsabilité de Véronique MICHNOWSKY – FORICHON.

ARTICLE 12 : RÉCOMPENSES

Récompenses sur les épreuves :

Dans chaque catégorie, les 3 meilleurs pilotes seront récompensés à l'issue de chaque épreuve ET selon le classement au SCRATCH des séries de l'épreuve sportive concernée.

Récompenses du Trophée :

La remise des récompenses du Trophée MX UFOLEP du Limousin sera organisée par l'Ufolep 23 courant octobre 2022. Le Trophée sera remis au meilleur pilote après calcul du classement général à la remise de récompenses de fin de saison ainsi qu'aux 4 suivants de la catégorie. Les 5 premiers pilotes de chaque catégorie seront donc récompensés (en cas d'exæquo, la commission tranchera) ainsi que la totalité des éducatifs inscrits au Trophée.

Seuls les pilotes présents lors de la remise des récompenses seront récompensés.

Une distinction sera remise aux féminines ayant participé au Trophée du Limousin.

ARTICLE 13 : LES MODALITES DE CLASSEMENTS

Modalités de classement sur la course :

Les pilotes seront classés au scratch sur le cumul des 3 manches. Par exemple, le pilote N°1 marque 45 points à la manche 1, 45 points à la manche 2 et 45 points à la manche 3. Il marquera donc 135 points au classement scratch de l'épreuve.

Modalités de classement au Trophée MX du Limousin :

Par contre, au classement du Trophée, le responsable de catégorie prendra la place effectuée au scratch de l'épreuve et établira le classement en fonction des points marqués suivant la place. Par exemple, le pilote N°1 finit 1^{er} au classement scratch de la course, le responsable de catégorie lui attribuera donc 45 points au Trophée.

Divers : en cas d'ex-aequo par points marqués à l'issue des manches de l'épreuve, c'est le cumul du temps des manches roulées (via les transpondeurs) qui fera foi pour établir le classement et départager ainsi les pilotes.

ARTICLE 13 : SANCTIONS

Conformément aux règlements généraux de l'UFOLEP, des sanctions directes (déclassement ou exclusion) peuvent être prononcées par le Directeur de Course, des sanctions complémentaires pouvant être prononcées par les instances disciplinaires de l'UFOLEP.

Toute sanction directe ou demande de sanction complémentaire devra être notifiée sur le rapport de clôture de l'épreuve.

Les essais sont obligatoires et se feront par catégorie. Un pilote qui n'aura pas effectué les essais réglementaires se verra refuser le droit de participer aux épreuves.

Afin d'éviter les fraudes, les contrôles seront renforcés au niveau des essais et à l'arrivée en pré-grille (enlever éventuellement le casque et vérification des dorsales et du bracelet pilote, contrôle sonométrique inopiné, éthylotest...). Toute fraude décelée sera sanctionnée par l'expulsion du pilote du Trophée.

Le simple fait de participer à une épreuve **implique l'acceptation du présent règlement** et de la décision du Comité Directeur UFOLEP en dernier recours pour toutes les contestations qui pourraient se présenter sur son interprétation et son application ou toute difficulté qui ne serait pas prévue par le règlement.

Tout manquement au présent règlement sera mentionné sur le rapport de clôture de l'épreuve et pourra entraîner la convocation de la Commission de Discipline compétente.

ARTICLE 14 : RECLAMATION

Toute réclamation devra être formulée, par écrit, et remise au Directeur de Course dans les 30 mn après la fin de la manche, accompagnée d'une caution de 50.00 €.

Le Directeur de course devra réunir le jury de l'épreuve qui étudiera la réclamation. Si le bien-fondé de la réclamation est reconnu par le jury, la caution sera restituée, sinon elle sera versée à la Trésorerie du Comité Régional.

ARTICLE 15 : ÉDUCATIFS

Ce sont les jeunes pilotes qui sont titulaires du test de pilotage ou du guidon d'argent, qui effectuent une démonstration sur des machines correspondant à leur âge.

- ☞ Les éducatifs évolueront sous le couvert d'un éducateur moto licencié et formé (diplôme)
- ☞ Respect des correspondances âges/types des machines (tableau p 3)
- ☞ Le temps de démonstration sera de 10 mn maximum
- ☞ Le départ par vague est obligatoire
- ☞ Aucun classement ne sera formulé
- ☞ Tous les participants seront récompensés

L'accès à la piste est réglementé y compris pendant la démonstration des Educatifs. En dehors du Directeur de course, de l'Edicateur départemental et référent du Trophée (Hugues FORICHON ou Adrien DEGHESELLE) et des commissaires de piste, seules seront admises les personnes accréditées par l'Edicateur départemental « commissaires éducatifs » titulaires de leur carte de commissaire de piste et identifiées après vérification par le Directeur de course ou le Responsable de la grille.

En cas de non-respect de ces consignes par un accompagnateur, l'enfant sera immédiatement exclu et sera convoqué en vue d'une (éventuelle) sanction disciplinaire.

DATES DE TEST DE PILOTAGE ET ENTRAINEMENTS 2020

- ☞ Les tests de pilotage sont suivis d'une séance d'entraînement sur le circuit concerné avec la validation d'un animateur Moto Ufolep.

ARTICLE 16 : DIVERS

Tout problème non évoqué dans ce règlement sera débattu par la Commission Sportive et soumis à l'approbation du Comité Directeur UFOLEP 23.

Le présent règlement prend effet à compter de la date de la parution du calendrier 2022.

La commission régionale se réserve le droit d'apporter toute modification si nécessaire.

CERTIFICAT D'APTITUDE AU SPORT MOTOCYCLISTE

Le C.A.S.M est obligatoire sur circuit fermé pour toutes les disciplines concernant la moto (motocross, mob-vitesse, solex, quad.....) tant pour:

- ☞ les épreuves comptant pour un championnat
- ☞ les entraînements pour les personnes mineures (+ de 12 ans révolus) et majeures non titulaires du permis de conduire moto ou auto de la cylindrée pilotée
- ☞ LE C.A.S.M EST OBLIGATOIRE POUR TOUTES NOUVELLES LICENCES
- ☞ Le C.A.S.M a lieu sur une journée. Vos connaissances théoriques et techniques sont évaluées.

Pour les jeunes qui n'ont pas encore l'âge requis pour passer le C.A.S.M, la pratique éducative est autorisée dans une association étant déclarée comme "ECOLE DE CONDUITE MOTO" (activité encadrée par des éducateurs UFOLEP) dès l'âge de 6 ans. Pour participer aux démonstrations organisées lors des épreuves, les jeunes doivent avoir passé un test de pilotage.

Dates de sessions du CASM 2022

Inscriptions Ligue Motocycliste du Limousin

+

Consultations des dates de session sur le lien ci-dessous.

<http://www.liguemotolimousin.fr/la-pratique-de-la-moto/formations-des-pilotes.html>

ENTRAINEMENTS POUR LES LICENCIES UFOLEP**Inscription de 10€ (sur place)***

CLUB	REONSABLES	CONTACT	JOUR	HORAIRES	TERRAIN
MC LA BRIONNE	M. DIDIER GIVERNAUD	06 70 52 80 94	8-9/01/2022 + 22-23/01/2022 + 5-6/02/2022 +19-20/02/2022	10H – 12H 13H30- 17H	LA BRIONNE 23
LONGECHAUD MC	ARNAUD VIBIEN	06 61 73 28 26 05 55 41 13 99	Tous les weekends	10H – 12H 13H30- 17H	LONCHECHAUD 23
TEAM BETHENET	Eric MICAT	06 76 09 99 22 07 87 21 14 88 06 40 78 39 39	LE DIMANCHE SUR DEMANDE	10H – 17H	BETHENET 36
MC COMPREIGNAC	Yannick CHAGNE	06 19 85 78 98 06 77 93 59 54	TOUS LES 15 JOURS EN ALTERNANCE AVEC L'Amicale Motocycliste de Morterolles (www.mcc87.siteew.fr) De 10h à 12h et de 14h à 17h30		COMPREIGNAC 87
MC CROZANT	KEVIN BASGROT	05 55 63 81 13 05 55 63 81 13	1 ^{er} DIMANCHE	10H – 12H 14H- 17H	CROZANT 23
AMICALE MORTEROLLES	STEPHANE THOMAS	06 66 22 90 70 (SMS si possible) 06 01 03 31 04	TOUS LES 15 JOURS EN ALTERNANCE AVEC Le Moto Club de Compreignac (motocrossmoterolles.free.fr) De 10h à 17h		MORTEROLLES 87
L'AIGLE AUZANCAIS	SEBASTIEN LE CERF	06 84 41 14 32	1 ^{er} et 3 ^{ème} DIMANCHE	10H – 12H 13H30- 18H30	AUZANCES 23
QUAD ROMC	PIERRE ALAIN ROBIN	06 47 22 68 31	A CONTACTER		« La Chassagne » ROCHECHOUART 87
MC VAREILLES	ELIANE CERBELAUD	05 55 76 22 82 06 76 30 39 05	TOUS LES DIMANCHES SUR DEMANDE	10H – 12H 13H30- 17H	VAREILLES 23
TERRAIN DES VERGNES	ADRIEN DESGHESELLE	06 82 61 96 42	SUR DEMANDE		ST SEBASTIEN 23
MOTO VERTE VIERZONNAISE	GERARD DESMOULINS	06 18 92 29 76	1 ^{er} 3 ^{ème} et 5 ^{ème} WEEK END	10h – 18h	VIERZON 18
AS. MECA. PRISSAC	BAPTISTE RENAUD	06 50 01 89 28	3 ^{ème} DIMANCHE	10h – 17h	PRISSAC 36
M.C. CASTELROUSSIN		02 54 22 31 66	1 ^{er} et 3 ^{ème} WEEK END	10h-17h	CHATEAUROUX 36

ECOLES DE CONDUITE :

AMICALE MORTEROLLES	Ecole de conduite dès 6 ans à adultes	06 08 80 06 23 06 20 89 14 72 https://www.facebook.com/amandine.tety.9	TOUS LES 15 JOURS EN ALTERNANCE AVEC Le Moto Club de Compreignac De 10h à 17h	MORTEROLLES 87
------------------------	--	---	---	-------------------

MC VAREILLES	Ecole de conduite	05 55 76 22 82 06 76 30 39 05	TOUS LES SAMEDIS SUR DEMANDE	10H – 12H 13H30- 17H	VAREILLES 23
--------------	-------------------	----------------------------------	---------------------------------	-------------------------	--------------

MC LA BRIONNE	M. DIDIER GIVERNAUD	06 70 52 80 94	15/01/2022 + 29/01/2022 + 12/02/2022 + 26/02/2022 + 05/03/2022	10H – 12H 13H30- 17H	LA BRIONNE 23
TEAM BETHENET	Eric MICAT	06 76 09 99 22 Eric MICAT	Se reporter au calendrier	10H – 17H	BETHENET 36
MC COMPREIGNAC	Yannick CHAGNE	06 19 85 78 98 06 77 93 59 54	TOUS LES 15 JOURS EN ALTERANCE AVEC L'Amicale Motocycliste de Morterolles (www.mcc87.siteew.fr) De 10h à 12h et de 14h à 17h30		COMPREIGNAC 87

Comité départemental UFOLEP Creuse :

UFOLEP 23
12 rue de Londres
23000 GUERET
05 44 30 07 96

secretariat.ufolep23@orange.fr - <http://www.cd.ufolep.org/creuse> -
<https://www.facebook.com/ufolep.creuse/>

Responsable du Trophée UFOLEP Limousin de Motocross :

Véronique Michnowsky, directrice UFOLEP 23

05 44 30 07 96 - 06 76 06 25 97 – ufolep23@wanadoo.fr

LES RESPONSABLES CATEGORIES, INSCRIPTIONS ET CLASSEMENTS :

Catégories	Responsables	Adresses	Téléphone	Mails
Solo A	M. FORICHON Hugues	Brosse 23270 CLUGNAT	07 63 33 56 75	huques.forichon@gmail.com
Junior – 125cc et Solo B	Mme VIDAL Delphine	38 rue Malleret 23000 GUERET	06 77 80 81 28	nathaga@orange.fr
Solo C/D	Mme GALATEAU Josette	67 rue de la Gare, 23320 MONTAIGUT LE BLANC	06.19.17.49.93	josette.galateau@gmail.com
Prestige et Féminine	Mme GALATEAU Josette	67 rue de la Gare, 23320 MONTAIGUT LE BLANC	06.19.17.49.93	josette.galateau@gmail.com
Quads	Mme BIANCHI Lyna	Le Poumeraud, 23460 ST MARC A LOUBAUD	06.75.48.71.93 ou au 05.55.83.29.83	lbsollier@hotmail.fr
Educatifs	M. FORICHON Hugues	Brosse 23270 CLUGNAT	07 63 33 56 75	huques.forichon@gmail.com

LES CLUBS UFOLEP RATTACHES AU TROPHEE MX 2020 DU LIMOUSIN

DEP	CLUB	PRÉSIDENT	CORRESPONDANT	TÉLÉPHONE-MAIL
23	MC LA BRIONNE	Didier GIVERNAUD 3 Route de la Gare 23000 LA BRIONNE	IDEM	06 70 52 80 94 – 06 19 17 49 93 didier.givernaud@orange.fr
23	LONGECHAUD MC	Arnaud VIBIEN 14 Longechaud 23000 ST SULPICE LE GUERETOIS	Michelle MILHIET 4 Longechaud 23000 ST SULPICE LE GUERETOIS	06 61 73 28 26 avibien25@gmail.com 05 55 41 13 99 longechaudmc@orange.fr
23	TEAM TROOP ENDURO	Anthony VILLATTE La Vallette 23600 ST PIERRE LE BOST	Hugues FORICHON Brosse 23270 CLUGNAT	06 85 32 09 37 anthonyvillatte@yahoo.fr 06 99 07 52 61
23	MC VAREILLES	Eliane CERBELAUD Chebranne 87160 ARNAC LA POSTE	IDEM	05 55 76 22 82 06 76 30 39 05 mcvareilles@orange.fr
23	CROZANT MC	Kevin BASGROT 13 la Querlière 23160 CROZANT	Pauline PAQUIGNON 06 58 34 17 61	05 55 63 81 13 crozantmotoclub@orange.fr
23	L'AIGLE AUZANCAIS	Sébastien LECERF 26 rue de Sarcelle 23700 AUZANCES	IDEM	06 84 41 14 32 seb.maraud@gmail.com
87	M.C. COMPREIGNAC	Yannick CHAGNE Mairie 4 place du 11 novembre 87140 COMPREIGNAC	IDEM	06 19 85 78 98 mcc87140@gmail.com
87	A.M MORTEROLLES	Stéphane THOMAS 1 Place de la Liberté 87250 BESSINES SUR GARTEMPE	IDEM	06 01 03 31 04 Delphine 06 66 22 90 70 Stéphane (SMS si possible) motocross.morterolles@gmail.com https://www.ammc87250.sitew.fr
87	QUAD ROMC	Pierre-Alain ROBIN 20 Route De La Pouge 87600 ROCHECHOUART	IDEM	06 47 22 68 31

87	GUIDON BELLACHON SPORTS MECANIKES	Antoine GAILLED RAT 3 Rue De La Procession 87300 BELLAC	IDEM	guidon.bellachon.spdn@gmail.com 05 55 60 76 29 06 86 93 26 32
36	TEAM BETHENET	Eric MICAT 23 Bis Rue Grande 36190 POMMIERS	IDEM	06 89 92 50 80 eric.micat@enedis-grdf.fr
36	ASSOCIATION DES SPORTS MECANIKES DE PRISSAC	Baptiste RENAUD 9 Vavres 36340 MAILLET	IDEM	0650018928 motoclubprissac@hotmail.fr
18	MOTO VERTE VIERSONNAISE	Gérard DESMOULINS 877 rte de la Blandinerie 18500 VIGNOUX/barangeon	IDEM	06 18 92 29 76

CALENDRIER UFOLEP DU LIMOUSIN 2022

DATE	CLUB	LIEU	CATEGORIES	STATUT
27 MARS 2022	ASSOCIATION DES SPORTS MECANIQUES DE PRISSAC	PRISSAC (36)	EDUCATIFS SOLO A – 125 – B - C PRESTIGES ET FEMININES QUADS et OPEN MOB CROSS PASS'MANIFESTATION	TROPHEE
03 AVRIL 2022	MOTO CLUB DE LA BRIONNE	LA BRIONNE (23)	ENDURANCE 85cc + MOTO + QUAD	HORS TROPHEE
7 et 8 MAI 2022	MOTO CLUB DE LA BRIONNE	LA BRIONNE (23)	EDUCATIFS SOLO A – 125 - B - C PRESTIGES ET FEMININES OPEN	TROPHEE
15 MAI 2022	MOTO CLUB CASTELROUSSIN	CHATEAUROUX	EDUCATIFS SOLO A – 125 – B - C PRESTIGES ET FEMININES QUADS OPEN PASS'MANIFESTATION	TROPEE
12 JUIN 2022	L'AIGLE AUZANCAIS	AUZANCES (23)	EDUCATIFS SOLO A – 125 - B - C PRESTIGES ET FEMININES QUADS OPEN PASS'MANIFESTATION	TROPHEE
3 JUILLET 2021	MOTO CLUB VAREILLES	VAREILLES (23)	EDUCATIFS SOLO A – 125 - B - C PRESTIGES ET FEMININES QUADS OPEN	TROPHEE
31 JUILLET 2021	TEAM BETHENET POMMIERS	BETHENET (36)	EDUCATIFS SOLO A – 125 - B - C PRESTIGES ET FEMININES QUADS OPEN PASS'MANIFESTATION	TROPHEE
14 AOUT 2022	CROZANT MOTO CLUB	CROZANT (23)	EDUCATIFS SOLO A – 125 – B - C PRESTIGES ET FEMININES QUADS OPEN PASS'MANIFESTATION	TROPHEE
28 AOUT 2022	AMICALE DE MORTEROLLES	MORTEROLLES	EDUCATIFS SOLO A – 125 – B - C PRESTIGES ET FEMININES QUADS OPEN PASS'MANIFESTATION	TROPHEE

Après chaque épreuve, les pilotes devront repartir avec l'ensemble de leurs déchets et laisser le site sans aucun détritrus (sous peine de non reconduction de l'épreuve l'année suivante).

DEMANDE D'ENGAGEMENT HORS TROPHEE MX 2022

N° SOUHAITE

PARTICIPANT

NOM _____	Licence 2021/2022 N° _____
Prénom _____	CASM N° _____
Date naissance _____	Test pilotage _____
Adresse _____	Club _____
_____	Moto Marque _____
Tél. fixe _____	Type _____
Portable _____	Cylindrée _____
Mail _____	N° Préfecture _____

ÉPREUVE

LIEU _____ DATE _____ Organisateur _____

Catégorie souhaitée :

Educ moto	125cc	Prestige Féminine	Solo A	Solo B	Solo C/D	Quad
-----------	-------	-------------------	--------	--------	----------	------

Fait à _____ le _____ Signature pilote _____

AUTORISATION PARENTALE (obligatoire pour les pilotes mineurs)

Je soussigné _____ père, mère, tuteur*

Responsable du pilote _____

l'autorise à participer à l'épreuve motocycliste désignée ci-dessus.

Fait à _____ le _____ Signature des parents _____

* *Rayer les mentions inutiles*

Compléter toutes les rubriques et adresser cette demande 15 jours au plus tard avant l'épreuve ainsi que le chèque de caution et une enveloppe timbrée à votre adresse au RESPONSABLE DU CLUB ORGANISATEUR

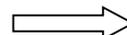
~~..... Réservé à l'Organisateur.....~~

NOM _____ Moto Marque _____

Prénom _____ Type _____ Cylindrée _____

Vous êtes inscrit pour l'épreuve du _____.

Catégorie _____



N°



le Département
la CREUSE



CENTRE FRANCE

Banque Assurance Immobilier